



ANNEXE 1

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS
10 AOUT 2011
GREFFE CENTRAL

PREFECTURE DE L' AISNE
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-QUENTIN

PÔLE ÉCONOMIE, COHÉSION SOCIALE et ENVIRONNEMENT

SAINT-QUENTIN, le 8 août 2011

Affaire suivie par : Y.DESSAINT

Le Sous-Préfet

☎ : 03.23.06.61.14

✉ : yohann.dessaint@aisne.gouv.fr

à

Monsieur le Président
du Tribunal Administratif

OBJET : *Nomination d'un commissaire enquêteur - Enquête publique
Installation classée pour la protection de l'environnement.
Société NEXANS à Bohain-en-Vermandois*

P.J. : 2

Monsieur le Préfet de l'Aisne m'a transmis un dossier présenté par Monsieur Edouard DE CHALÉNDAR, Chef d'établissement de la société NEXANS, siège social 8 rue du Général Foy à Paris (75008), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités, une usine de fabrication de câbles et de systèmes de câblage électriques située 48 rue Paulin Pecqueux à Bohain-en-Vermandois (02110).

Afin de me permettre de lancer l'enquête publique qui pourrait se dérouler du 26 septembre 2011 au 28 octobre 2011, je vous demande de bien vouloir procéder à la nomination du commissaire enquêteur (et un suppléant).

Je vous adresse à cet effet la copie du rapport de recevabilité de la DREAL et le résumé non technique sur ce projet.

Le Sous-Préfet,


Jacques DESTOUCHES

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

17/08/2011

N° E11000238 /80

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 10 août 2011, la lettre par laquelle le sous-préfet de Saint Quentin demande la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la demande présentée par la société NEXANS, dont le siège est à Paris, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités, une usine de fabrication de câbles et de systèmes de câblage électriques située à Bohain-en-Vermandois ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

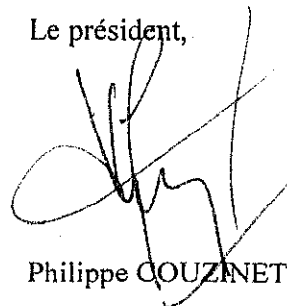
ARTICLE 1 : Madame Elisabeth CANON, directrice d'établissement agricole (ER), demeurant Le Moulin Neuf à SAINT ALGIS (02260), est désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au sous-préfet de Saint Quentin, à la société NEXANS en qualité de maître d'ouvrage et à Madame Elisabeth CANON. Copie en sera adressée pour information au maire de Bohain-en-Vermandois.

Fait à Amiens, le 17 août 2011

Le président,



Philippe COUZINET

PREFECTURE DE L' AISNE
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-QUENTIN

PÔLE ÉCONOMIE, COHÉSION SOCIALE et ENVIRONNEMENT

SAINT-QUENTIN, le 18 août 2011

Affaire suivie par : Y. DESSAINT

☎ : 03 23.06.61.14

✉ : yohann.dessaint@aisne.gouv.fr

Madame,

Par décision du 17 août 2011, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'AMIENS, vous a désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête sur le projet présenté par la société NEXANS, siège social situé au 8 rue du Général Foy à Paris (75008), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités, une usine de fabrication de câbles et de système de câblage électriques située au 48 rue Paulin Pecqueux à Bohain-en-Vermandois (02110).

Je vous transmets, sous ce pli, une copie de mon arrêté ouvrant l'enquête publique qui se déroulera du 26 septembre 2011 au 28 octobre 2011 inclus.

Je vous invite en outre à prendre l'attache des services de la mairie de Bohain-en-Vermandois pour déterminer les conditions détaillées du déroulement de l'enquête.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Le Sous-Préfet,



Jacques DESTOUCHES

Madame Elisabeth CANON
Commissaire enquêteur

PREFECTURE DE L' AISNE
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-QUENTIN

POLE ECONOMIE, COHESION SOCIALE ET ENVIRONNEMENT
ICPE N° 1/2011

Arrêté préfectoral relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la société NEXANS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités, une usine de fabrication de câbles et de systèmes de câblage électriques à Bohain-en-Vermandois.

LE PREFET DE L' AISNE

Vu la demande présentée par Monsieur Edouard DE CHALANDAR, Chef d'établissement de la société NEXANS, siège social 8 rue du Général Foy à Paris (75008), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités, une usine de fabrication de câbles et de systèmes de câblage électriques située au 48 rue Paulin Pecqueux à Bohain-en-Vermandois (02110).

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R.512-14 et suivants.

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 juin 2011, portant délégation permanente de signature à M. Jacques DESTOUCHES, Sous-préfet de Saint-Quentin.

Vu le rapport de l'inspecteur des installations classées.

Vu les plans annexés à la demande d'autorisation et l'étude d'impact.

Vu la décision de M. le Président du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 17 août 2011 portant désignation de Madame Elisabeth CANON, Directrice d'établissement agricole (ER), en qualité de commissaire enquêteur.

Vu l'avis en date du 23 juin 2011 de l'Autorité administrative de l'Etat sur l'évaluation environnementale ;

Considérant que les activités projetées visées notamment par les rubriques n° 2515-1, n° 2560-1 et n° 2661-1-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, relèvent de l'autorisation.

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet visé ci-dessus dans la commune de Bohain-en-Vermandois.

Cette enquête se déroulera du lundi 26 septembre 2011 au vendredi 28 octobre 2011 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, qui comprend notamment une étude d'impact, à la mairie de Bohain-en-Vermandois, aux jours et aux heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement des observations, appréciations, suggestions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet, ou les adresser au commissaire enquêteur par lettre, à la mairie de la commune siège de l'enquête, où elles seront tenues à la disposition de toute personne intéressée.

Ces observations devront être consignées, reçues avant la fin de l'enquête.

Le commissaire enquêteur désigné sera présent à la mairie de Bohain-en-Vermandois les :

- lundi 26 septembre 2011 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 05 octobre 2011 de 15h00 à 18h00,
- samedi 15 octobre 2011 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 20 octobre 2011 de 09h00 à 12h00,
- et le vendredi 28 octobre 2011 de 15h00 à 18h00.

Article 2 : Monsieur le maire de Bohain-en-Vermandois, ainsi que les maires des communes de Becquigny, Brancourt-le-Grand, Fresnoy-le-Grand et Premont, communes situées dans le périmètre prévu à l'article R512-15 du code de l'environnement, devront prendre toutes dispositions pour qu'un avis au public soit affiché à la mairie et, s'agissant de Bohain-en-Vermandois, également au voisinage de l'installation, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit au plus tard le **Dimanche 11 septembre 2011**. Ces avis demeureront **affichés jusqu'à la clôture de l'enquête**.

Ces avis qui devront être publiés en caractères apparents, préciseront la nature de l'installation projetée, l'emplacement sur lequel elle se situe, et les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique. Ils indiqueront également le nom du commissaire enquêteur et feront connaître les jours et heures où ce dernier recevra les observations des intéressés, ainsi que le lieu où il pourra être pris connaissance du dossier.

L'accomplissement de cette formalité sera certifié par les maires concernés.

L'enquête sera également annoncée, quinze jours au moins avant son ouverture, par les soins du Sous-Préfet de Saint-Quentin et au frais du demandeur dans deux journaux diffusés dans le département de l'Aisne.

En outre, l'avis sera affiché sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande.

Article 3 : Si le commissaire enquêteur décide la prolongation de l'enquête, cette prolongation sera notifiée au Préfet du département de l'Aisne, sous couvert du Sous-préfet de Saint-Quentin, au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête. Elle sera portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, par un affichage réalisé dans les mêmes conditions de lieu prévues ci-dessus.

Le commissaire enquêteur conduira l'enquête de manière à permettre au public de prendre une connaissance complète du projet et de présenter ses appréciations, suggestions et contre-propositions. Il pourra recevoir tous documents, visiter les lieux concernés, à l'exclusion des locaux d'habitation, après information préalable des propriétaires et des occupants par les soins de l'autorité compétente.

S'il entend faire compléter le dossier par un document existant, le commissaire enquêteur en avisera le demandeur.

S'il estime que la nature de l'opération ou les conditions de déroulement de l'enquête publique rendent nécessaire l'organisation d'une réunion publique, le commissaire enquêteur pourra organiser cette réunion après avoir recueilli l'avis du pétitionnaire.

L'inspecteur des installations classées et le pétitionnaire seront avisés des modalités retenues pour cette réunion. Au terme de cette réunion, le commissaire enquêteur rédigera un rapport dont une copie sera adressée, dans les trois jours, au pétitionnaire qui disposera alors de douze jours pour produire ses observations, s'il le juge utile.

Article 4 : Le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, sera côté et paraphé par le commissaire enquêteur, le premier jour de l'enquête. Il sera clos et signé par le commissaire enquêteur, le dernier jour de l'enquête.

Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur convoquera, dans la huitaine, le pétitionnaire, lui communiquera, sur place, les observations écrites du public, et l'invitera à produire dans un délai de douze jours, un mémoire en réponse.

Article 5 : Le commissaire enquêteur rédigera, d'une part, un rapport dans lequel il relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, d'autre part, ses conclusions motivées, qui devront figurer dans un document séparé et préciser si elles sont favorables ou non à la demande d'autorisation.

Il enverra le dossier au Préfet, sous couvert du Sous-préfet de Saint-Quentin, dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner cette réponse.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Président du Tribunal administratif, au demandeur et aux maires des communes comprises dans le périmètre de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance à la préfecture et à la mairie d'implantation, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Article 6 : Les conseil municipaux concernés devront émettre un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Toutefois, ne pourra être pris en considération que l'avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

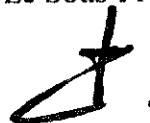
Article 7 : Madame Elisabeth CANON, Directrice d'établissement agricole (ER), est désignée commissaire enquêteur pour conduire l'enquête sur le projet indiqué ci-dessus.

Article 8 : Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté, la décision relative à la demande susvisée. Des informations pourront être demandées auprès de Monsieur Edouard DE CHALANDAR, Chef d'établissement de la société NEXANS située 48 rue Paulin Pecqueux à Bohain-en-Vermandois (02110), ou à la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne, Service Environnement, Unité Gestion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Déchets - 50 boulevard de Lyon, 02011 Laon cedex.

Article 9 : Monsieur le maire de Bohain-en-Vermandois, Messieurs les maires de Becquigny, Brancourt-le-Grand, Fresnoy-le-Grand, Premont ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUENTIN, le 19 août 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,



Jacques DESTOUCHES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application d'un arrêté en date du 19 août 2011, une enquête publique sera ouverte dans la commune de Bohain-en-Vermandois, du 26 septembre 2011 au 28 octobre 2011 inclus, sur le projet présenté par la société NEXANS, siège social 8 rue du Général Foy à Paris (75008), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités, une usine de fabrication de câbles et de système de câblage électriques située 48 rue Paulin Pecqueux à Bohain-en-Vermandois (02110).

Ces activités sont rangées parmi les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par ce projet pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Bohain-en-Vermandois aux heures habituelles d'ouverture et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Madame Elisabeth CANON, Directrice d'établissement agricole (ER), est nommée commissaire enquêteur. En cette qualité, elle siègera à la mairie de Bohain-en-Vermandois pendant la durée de l'enquête les :

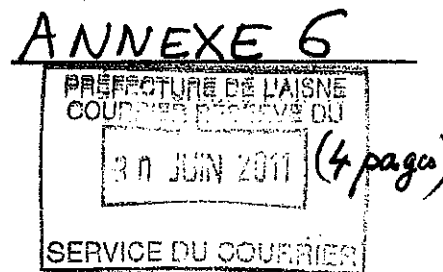
- lundi 26 septembre 2011 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 05 octobre 2011 de 15h00 à 18h00,
- samedi 15 octobre 2011 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 20 octobre 2011 de 09h00 à 12h00,
- et le vendredi 28 octobre 2011 de 15h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne, Service Environnement et à la mairie de la commune d'implantation, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Reçu le
06 JUIL. 2011
ENV/ICPE



PREFET DE LA REGION PICARDIE



Secrétariat Général
Pour les Affaires Régionales

ARRIVÉ LE

- 5 JUIL. 2011

Amiens, le 23 juin 2011

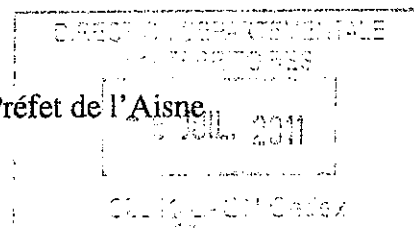
D.D.T. COURRIER

Référence à rappeler :
SGAR/FD
Affaire suivie par M. Duboisset
☎ 03 22 33 84 16

Le Préfet de la Région Picardie
Préfet de la Somme

à

Monsieur le Préfet de l'Aisne



Objet : Avis de l'autorité environnementale.

Demande présentée par la société "Nexans" relative à l'exploitation d'une usine de fabrication de câble et de système de câblage électriques à Bohain (02).

Refer : Décret n° 2009-496 du 30 avril 2009.

P-J : Une.

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, mon avis du 23 juin 2011, en qualité d'autorité environnementale compétente, ayant trait à l'évaluation environnementale présentée par la société "Nexans" relative à l'exploitation d'une usine de fabrication de câble et de système de câblage électriques à Bohain.

Conformément à la réglementation en vigueur, il vous appartient de transmettre cet avis au pétitionnaire, d'autre part, de le joindre au dossier d'enquête publique et, enfin, de le rendre public via le site Internet de votre préfecture.

P. le Préfet,
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Pierre GAUDIN

PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE

Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement de PICARDIE

DOSSIER DE RÉGULARISATION D'UNE USINE DE FABRICATION DE CÂBLES ET DE SYSTÈME DE CÂBLAGE ÉLECTRIQUE Commune de BOHAIN

Société NEXANS

AVIS DE L'AUTORITE ADMINISTRATIVE DE L'ETAT SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1 - PRESENTATION DU PROJET

a) - Renseignement généraux

Raison sociale	:	NEXANS
Statut juridique	:	S.A.
Adresse du site	:	48 rue Paulin Pecqueux 02110 - BOHAIN EN VERMANDOIS
Téléphone	:	03.23.07.51.50
Fax	:	03.23.07.51.81
N° de SIRET	:	428 593 230 00074
Code APE	:	313 Z
Capital	:	70 000 000 €
Effectif	:	156 personnes
Nom et qualité du demandeur	:	Monsieur DE CHALENDAR, Chef d'établissement

b) - Présentation succincte du projet

La société NEXANS située sur le territoire de la commune de BOHAIN, sollicite l'autorisation d'exploiter, dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités, une usine de fabrication de câbles et de systèmes de câbles électriques.

Le processus de fabrication de câbles peut être décomposé en 5 étapes :

- Le mélange élastomère
Cette opération qui permet de réaliser les mélanges isolants des câbles, se décompose en 2 étapes :
 - le mélange des différents ingrédients (noir de carbone, matières blanches, polymères...) en fonction des différentes formulations ;
 - l'extrusion qui consiste à pousser en continu le mélange préparé, ramolli par la chaleur (thermoplastique) à travers une filière.

Les matières premières entrant dans la fabrication du mélange sont composées de polymères, huile, charges blanches, noir de carbone et de divers ingrédients.

- Le tordonnage
Il s'agit de l'assemblage de fils de cuivre en les torsadant.
- Le câblage
Cette opération consiste à l'assemblage de fils ronds massifs ou de fils torsadés avec un arrangement géométrique déterminé.

- L'assemblage
Cette opération consiste en l'assemblage de fils déjà isolés.
- Lignes de vulcanisation
Deux types d'opérations sont réalisées sur les lignes de vulcanisation :
 - L'isolation :
L'isolation consiste à déposer une ou deux couches de mélange isolant sur l'âme métallique par extrusion à chaud.
 - Gainage
Consiste à déposer une ou deux couches de mélange isolant sur un assemblage de plusieurs âmes déjà isolées.

2 - CADRE JURIDIQUE

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L 512-1 du Code de l'environnement, au titre des rubriques 2515.1, 2560.1 et 2661.1a. A ce titre, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale composée d'une étude d'impact et d'une étude des dangers.

En parallèle de l'instruction de la procédure d'autorisation, conformément aux articles R122-1 et suivants du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale doit faire l'objet d'un avis d'une autorité administrative compétente en matière d'environnement. Pour ce type de projet, il s'agit du Préfet de région.

Le présent avis porte sur la qualité de l'évaluation environnementale produite par le pétitionnaire, en particulier l'étude d'impact et l'étude de dangers, et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet.

Cet avis est transmis au pétitionnaire et joint au dossier d'enquête publique. Il ne préjuge en rien de l'avis qui sera rendu par l'autorité compétente pour autoriser le projet.

3 - ANALYSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL LIE AU PROJET

Le projet concerne des installations existantes.

La société NEXANS est implantée sur une zone industrielle en périphérie de la commune de Bohain en Vermandois.

La superficie totale du site de l'usine est de 117 600 m² dont 29 895 m² de surface bâtie, 33700 m² d'espace verts.

La société NEXANS est bordée :

- Au Nord par des terres cultivées séparées du site par la RD 960
- à l'Ouest par des terres cultivées et une discothèque séparées du site par la voie ferrée
- Au Sud par la rue Paulin Pecqueux comprenant une brasserie (au Sud du site) et des habitations (limite Sud-Ouest du site)
- A l'Est par des jardins potagers (rue Charles Loiseau) et des habitations (limite Nord-Est du site)

4 - ANALYSE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Par rapport aux enjeux présentés dans la partie 3, l'étude d'impact a correctement analysé l'état initial et ses évolutions pour les enjeux de la zone d'étude et de manière proportionnelle.

Les incidences du projet sur l'environnement ont été abordés de manière proportionnelle aux enjeux présentés par les activités de NEXANS et par l'environnement.

Au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière précise les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet. Ces mesures sont en lien avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.

Toutefois, des précisions demeurent à apporter pendant la phase d'instruction, sur certains aspects du dossier, notamment :

- La caractérisation de certains effluents (purges des circuits de refroidissement et effluents issus des systèmes de traitement de l'eau employée dans le process)
- La gestion des condensats des réseaux vapeur
- La gestion des eaux pluviales et leur traitement
- Les matières premières employées et les produits de dégradation libérés aux températures de mises en œuvre
- Les émissions de composés organiques volatils en provenance des unités de vulcanisation

- Les émissions de poussières en provenance des unités de préparation du mélange polymère et les équipements de dépoussiérage
- La sélection des agents traceurs de risques dans le volet santé
- Les actions envisagées afin de substituer le butan-2-one par un agent moins volatil

Le projet pourra faire l'objet de prescriptions environnementales supplémentaires en compléments de celles proposées par le pétitionnaire.

5 - ANALYSE DE L'ÉTUDE DE DANGERS

Les potentiels de danger identifiés sont :

- les produits organiques pulvérulents employés dans la chaîne 6 (préparation du mélange polymère)
- les produits minéraux pulvérulents
- les liquides inflammables dont le plus représenté est le solvant organique utilisé comme agent de nettoyage
- les gaz inflammables

L'examen de l'accidentologie met en évidence que le phénomène dangereux le plus fréquent reste l'incendie au niveau des stockages.

Plusieurs phénomènes dangereux ont été modélisés. Le seul phénomène occasionnant des effets hors des limites de propriété est le BLEVE¹ du réservoir GPL. Les zones d'effets englobent en effet la route D360 ainsi qu'un terrain vague propriété de NEXANS. On signalera cependant que la cuve de GPL est de capacité n'impliquant pas le classement au titre de la législation des installations classées.

Des dispositions sont prévues par l'exploitant afin de limiter la probabilité et la gravité d'un éventuel accident telles que :

- Moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA et installation d'extinction automatique)
- Défense extérieure contre le feu alimentée par un hydrant et des réserves d'eau
- Prévision de munir le site de capacités de confinement des eaux polluées générées lors d'un incendie

Ainsi, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet.

Toutefois, des précisions demeurent à apporter pendant la phase d'instruction, sur certains aspects du dossier, notamment :

- la justification de la suffisance des besoins en eau au regard du volume théorique calculé suivant le guide de référence D9
- le dimensionnement des capacités de confinement suivant le guide de référence D9A

6 - JUSTIFICATION DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE DOSSIER

Les justifications ont bien pris en compte les objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national.

Toutefois sans nuire à la possibilité du public de se prononcer valablement sur le dossier, les points évoqués ci-dessus mériteront d'être pris en compte durant la phase d'instruction.

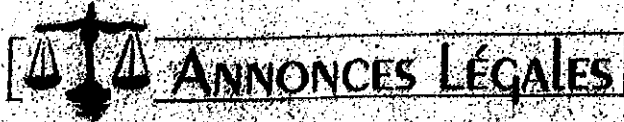
Amiens, le 23 juin 2011

P. le Préfet de Région
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Pierre GAUDIN

¹BLEVE : Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion (phénomène d'explosion survenant lors de la vaporisation d'inflammable liquéfié)

Annonces légales



021.1552979

Republique Française
Département de l'Aisne
Commune de Bohain-en-Vermandois

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application d'un arrêté en date du 19 août 2011, une enquête publique sera ouverte dans la commune de Bohain-en-Vermandois, du 26 septembre 2011 au 28 octobre 2011 inclus, sur le projet présenté par la société NEXANS, 40bis avenue B, rue du Général Foy à Paris (75008), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités, une usine de fabrication de câbles et de système de câblage électriques situés 45, rue Paulin-Pecqueur à Bohain-en-Vermandois (02110).

Ces activités sont rangées parmi les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par ce projet pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Bohain-en-Vermandois, aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Madame Elisabeth CANON, directrice d'Établissement agréé (ER), est nommée commissaire enquêteur. En conséquence, elle tiendra à la mairie de Bohain-en-Vermandois pendant la durée de l'enquête, les lundis 26 septembre 2011 de 9 à 12 heures, mardi 3 octobre 2011 de 15 à 18 heures, samedi 15 octobre 2011 de 9 à 12 heures, jeudi 20 octobre 2011 de 9 à 12 heures et le vendredi 28 octobre 2011 de 16 à 18 heures.

À l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance à la Direction départementale des territoires de l'Aisne, service environnement-plantation, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le sous-préfet
Jacques DESTOUCHES

ACTES MATRIMONIAUX

**CHANGEMENT
DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Monsieur Mourad BOUKEMHA, enquêteur vacataire, né à SIDI ABDELAZIZ (ALGERIE), le 4 mai 1976 et Madame Vanessa Lydia BAZIN, responsable d'exploitation, son épouse, née à CLERMONT (60600), le 22 octobre 1984, demeurant ensemble à CREIL (60100), 57, place Auguste Rodin, mariés à la Mairie de CREIL (60100), le 11 juillet 2009, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de SÉPARATION DE BIENS.
L'acte a été reçu par Maître Xavier GILLET, notaire à CLERMONT, le 3 Septembre 2011.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Xavier GILLET, notaire à CLERMONT, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent Journal.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Maître Xavier GILLET.

787779

ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITÉS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LAISNE
COMMUNE DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS

En application d'un arrêté en date du 19 août 2011, une enquête publique sera ouverte dans la commune de Bohain-en-Vermandois, du 26 septembre 2011 au 28 octobre 2011 inclus, sur le projet présenté par la société NEXANS, siège social 8, rue du Général-roy à Paris (75008), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités, une usine de fabrication de câbles et de système de câblage électriques située 48, rue Paulin-Pecqueux à Bohain-en-Vermandois (07110).
Ces activités sont rangées parmi les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par ce projet pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Bohain-en-Vermandois aux heures habituelles d'ouverture et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Madame Elisabeth GANON, Directrice d'établissement agricole (EA), est nommée commissaire-enquêteur. En cette qualité, elle siègera à la mairie de Bohain-en-Vermandois pendant la durée de l'enquête les :

- lundi 26 septembre 2011 de 9 h à 12 h,
- mercredi 5 octobre 2011 de 15 h à 18 h,
- samedi 15 octobre 2011 de 9 h à 12 h,
- jeudi 20 octobre 2011 de 9 h à 12 h,
- et le vendredi 28 octobre 2011 de 15 h à 18 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction Départementale des Territoires de la Seine, Service Environnement et à la mairie de la commune d'implantation, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Le Sous-Préfet, Jacques DESTOUCHES.

786511

Consultez le recueil des actes administratifs

Le recueil des actes administratifs du 2^e trimestre 2011 est consultable à la mairie.

Horaires d'hiver pour le cimetière

Du 1^{er} octobre au 30 avril, le cimetière est ouvert au public de 7h30 à 18h00.

Le Député et le Conseiller général à votre écoute

Le député de l'Aisne, Jean-Pierre Balligand, tient une permanence à la mairie de Bohain le 3^e vendredi de chaque mois à partir de 17h00.

Le conseiller général de l'Aisne, Michel Collet, quant à lui, reçoit à la mairie de Bohain tous les mercredis à partir de 18h00.

Faites des affaires à la braderie

La traditionnelle braderie aura lieu dans le centre ville le **dimanche 2 octobre** de 8h00 à 18h00.

A cette occasion, les forains installeront leurs manèges sur la place Michel Pezin du samedi 1^{er} octobre au lundi 3 octobre.

Une enquête publique pour Nexans

Un enquête publique sera ouverte du **26 septembre au 28 octobre** inclus pour le projet présenté par Nexans, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, dans le cadre d'une régularisation administrative, une usine de fabrication de câbles.

Le dossier est consultable en mairie. Vous pouvez formuler des appréciations ou suggestions sur le registre ouvert à cet effet et rencontrer le commissaire enquêteur en mairie :

- lundi 26/09 de 9h00 à 12h00
- mercredi 5/10 de 15h00 à 18h00
- samedi 15/10 de 9h00 à 12h00
- jeudi 20/10 de 9h00 à 12h00
- vendredi 28/10 de 15h00 à 18h00.

Un "Point Info Energie" à Bohain

Près de chez soi, des conseils pratiques sur la maîtrise de l'énergie.

Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat ? Venez vous renseigner à la mairie de Bohain le **troisième mercredi de chaque mois de 10h00 à 11h30** lors des permanences "habitat et énergie". Aurélien Poulain, Conseiller Energie, vous apportera une information complète et conseillera gratuitement les particuliers et les collectivités locales sur les gestes simples à adopter pour réaliser des économies d'énergie. Cet Espace Info Energie est donc à la disposition du public pour répondre aux questions sur :

- Quel système de chauffage choisir ? Quelle est l'énergie la mieux adaptée ?
- Quelles sont les priorités dans les travaux d'isolation ? Comment isoler et quelle épaisseur ?
- La conception du bâti ? Le choix des matériaux ?
- Le choix des équipements électriques de la maison (étiquette énergie, lampes basse consommation...)
- Le recours aux énergies renouvelables (chauffage et eau chaude solaires, bois énergie, géothermie...)
- Quelles sont les aides financières ?

La permanence aura lieu les **21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 21 décembre**.

Renseignements : Aisne Habitat - 3 rue William Henry Waddington BP 37 02003 Laon cedex - Tél : 03.23.26.73.50 - Fax : 03.23.26.73.99 - Email : aisnehabitat@wanadoo.fr



Une journée sur "la maîtrise de l'énergie de l'habitat"

Dans le cadre de la "Semaine de l'Energie", l'ADEME, Aisne Habitat, la mairie de Bohain et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois organisent une journée sur "La Maîtrise de l'énergie de l'habitat" le **18 octobre** à Bohain.

A 10h30 à la Maison de l'Emploi : "les éco-gestes à la maison" ; animation ludique ouverte à tous, propriétaires, locataires, jeunes...

A 14h00 à la mairie de Bohain : "la maîtrise de l'énergie dans l'habitat" : conseils et échanges sur les travaux et l'utilisation performante du bâtiment, destinés aux propriétaires et locataires

A 16h30 à la mairie de Bohain : "Le conseil énergétiquier intercommunal rural" présentation destinée aux élus

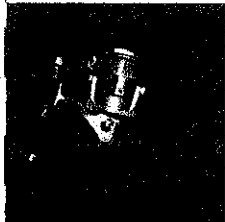
A 18h00 à la mairie de Bohain : Inauguration de "l'Espace Info Energie"

Animations gratuites proposées par des Conseillers Energie d'Aisne Habitat.

Renseignements : Maison de l'Emploi - Tél : 03.23.04.03.06

Numéros utiles

SAMU : 15	Allô enfance maltraitée : 119
Police : 17	Sida info service : 0800.840.800
Pompiers : 18	Drogues, alcool, tabac info service : 0800.23.13.13
Centre antipoison de Lille : 0825.812.822	Écoute cannabis : 0811.91.20.20
Gendarmerie : 03.23.08.40.17	Écoute alcool : 0811.91.30.30
Médecine urgente (soirs et week-end) : 15	Croix-rouge écoute : 0800.858.858
Accueil sans abri : 115	



Pêche à la truite !

Participez au concours de pêche à la truite, organisé par la Roche Bohainoise le **dimanche 18 septembre** à l'étang de l'association, route de Busigny.

Ce concours, ouvert à tous, avec ou sans permis, se déroule en deux phases : le matin, de 8h30 à 11h30, la pêche est limitée à une seule gaule à la main sans moulinet et l'après-midi, tous les modes de pêche sont autorisés.

Renseignements et inscriptions dans tous les dépôts ou sur place - Tarif : 10€ pour la journée
Possibilité de restauration légère sur place. ■

Gaufres, repas et sortie pour le club du 3^e âge

L'Amicale du Foyer du 3e âge vous propose un après-midi gaufres le **jeudi 15 septembre** au Foyer-restaurant, un repas le mercredi 5 octobre avec au menu : Vol au vent et rôti de porc à l'ananas et une sortie le jeudi 22 septembre.

Renseignements et inscriptions auprès de Claude Baye au 03.23.07.00.02 ■



Clavier électronique

Les cours de l'école de musique reprendront le **mercredi 14 septembre** à l'Espace Culturel Emile Flamant. Sont enseignés : solfège enfant, solfège adulte, flûte à bec, piano, trompettes d'harmonie, orgue électronique, chorale.

Infos au 03.23.07.12.65 ou au 06.80.88.07.58 ■

Les Trompettes recrutent



La société de Trompettes "Les enfants de Bohain" recrute des jeunes élèves pour apprendre à jouer de la trompette de cavalerie et des musiciens et musiciennes confirmés.

Renseignements : Tél : 03.23.07.25.01 ou à la Maison des associations le vendredi vers 20h30 ■

Tentez votre chance !

Le RC Bohain organise un super loto le **dimanche 11 septembre** au Royal.

Ouverture des portes à 13h et début des jeux à 14h00

À gagner : appareil photo numérique, tablette PC tactile, imprimante laser, lecteur DVD, centrale vapeur, GPS, lave-linge, caméscope, cadre photo numérique, lecteur DVD portable, TV LCD, congélateur... ■

Une sortie à l'étang ?

Le CCAS organise une sortie au Chalet de l'Étang près du plan d'eau du Quesnoy le **samedi 22 octobre** pour les plus de 60 ans. Le CCAS prend en charge le coût du transport et une partie du repas. Il reste donc à la charge des participants : 20€ par personne.

Renseignements et inscriptions au CCAS - Tél : 03.23.65.59.99 ■

Un cursus complet à l'école de danse "Dan'Bohain"

Les inscriptions de l'école de danse auront lieu le **samedi 10 septembre** de 15h à 19h à l'Espace culturel Emile Flamant, au 1^{er} étage. Les cours reprendront à partir du **lundi 12 septembre**. L'école propose un nouveau cours cette année, de la danse contemporaine.

Voici le planning des cours :

Gym-stretching : lundi de 19h à 20h ; Rock et salsa : lundi de 20h à 21h ; Eveil (5/6 ans) : mercredi de 10h à 11h ; Initiation (7/8 ans) : mercredi de 11h15-12h15 ; Jazz 1 (9/10 ans) : mercredi de 15h à 16h30 ; Jazz 2 (11/15 ans) : mercredi de 16h30 à 18h ; Jazz ados-adultes : jeudi de 19h à 20h30 ; Contemporain : vendredi de 19h45 à 21h15 ; Initiation (7/8 ans) : samedi de 15h à 16h ; Jazz 3 (niveau avancé) : samedi de 16h à 18h et la troupe CanOpée : samedi de 18h à 20h.

Renseignements : Ecole de danse Elsa Watz : 03.23.66.04.29 ou 06.28.35.33.02 ■



Nouveau à Bohain : un point "Info Energie"

Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat ? Venez vous renseigner au point "Info Energie" le **mercredi 21 septembre** de 10h00 à 11h30 à la mairie de Bohain. Des subventions, primes, prêts peuvent être mobilisés...

Renseignements : Aisne Habitat - 3 rue Willie Henry Waddington BP 37 02003 LAON ced. Tél : 03.23.26.73.50 ■

Infos diverses

Une enquête publique par Nexans

Un enquête publique sera ouverte du 1^{er} septembre au 28 octobre inclus pour projet présenté par Nexans, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, dans le cadre d'une régularisation administrative, une usine de fabrication de câbles.

Le dossier sera consultable en mairie. Un commissaire enquêteur fera des permanences. Les jours de présence du commissaire enquêteur seront détaillés par Bohain Mag. ■

Une permanence pour l'association "Vie libre"

L'association "Vie libre", qui lutte contre l'alcoolisme, tient des permanences tous les **samedis de 14h30 à 17h00** à la Maison des associations. Renseignements : 06.79.33.92.54 ■

Petites annonces

Vends table de cuisine carrelée 78cm X 50cm + 2 rallonges - Tél : 03.23.05.42.86

Vends tronçonneuse thermique guide - marque Vap révisée : 140€, lave-vaisselle Ariston + produits : 150€
Tél : 03.23.61.37.06

Vends poussette : 20€, couffin tissu : 20€ et blouson aviateur 2 ans : 10€
Tél : 03.23.07.26.07

Couple de retraités cherche maison à louer de plain pied avec 2 chambres, petit terrain et garage - loyer max 500€
Tél : 06.20.07.54.66



BOHAIN Point COM - N°66 - 7 septembre 2011 - bimensuel est édité par la Mairie de Bohain - 1 place du Général

de Gaule - 02110 Bohain-en-Vermandois - Tél : 03.23.07.55.55 - Fax : 03.23.07.55.56 - www.bohainenvermandois.fr - Directeur de publication : Jean-Louis Bricout - Conception/rédaction/mise en page : service communication - Crédits photos : Mairie de Bohain - service Communication - Photo-libre.fr - Ont collaboré à ce numéro : la commission Communication/Culture présidée par Yann Bojo

ou le 26/09/11
Luce
9000

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

VILLE DE BOHAIN

**Objet : Information sur
enquête publique**

**Date de convocation :
14 septembre 2011**

Date d'affichage :

**Nombre de
Conseillers en exercice : 29**

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 25

L'an deux mille onze, le 20 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BRICOUT, Maire.

Présents : BRICOUT JL, DUPONT J, ROJO Y, PEREIRA A, LASVAUX F, ROY S, PEREIRA J, CORNIAUX T, DRUON R, FRIX A, DUBOIS JM, MARECAT JL, LONCQ M, BLANDIN P, DUMERCHEZ C, MAUDENS E, CALLENS C, GUERNUT D, LAURENT P, MACAIGNE F, BIGO-GROSPÉLIER C

Procurations : NOIRET P, NOIRET M, COLOMBIER M, LASSON MP

Absents : COLLET B, PLUCHE N, TASSE F, BEGUE B

Secrétaire de séance : CORNIAUX T

INFORMATION SUR ENQUETE PUBLIQUE

A la demande de Monsieur le Préfet, une enquête publique sera ouverte concernant la demande d'autorisation de la société NEXANS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités, une usine de fabrication de câbles et de système de câblages électriques située 48 rue Paulin Pecqueux à Bohain.

L'enquête publique se déroulera du 26 septembre au 28 octobre 2011, et un avis sera affiché en conséquence à l'Hôtel de Ville ainsi que sur le site.

**Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme
Bohain-en-Vermandois, le 26 septembre 2011**

ou le 15/10/2011

Elisabeth CANON
Commissaire-enquêteur
Le moulin neuf
02260 Saint Algis
tél : 03 23 97 44 60

Saint Algis, le 15 septembre 2011

Monsieur Edouard DE CHALENDAR
Chef d'établissement
de la société NEXANS
48 rue Paulin Pecqueux
02110 BOHAIN -EN-VERMANDOIS

Objet :- Enquête publique du 26 septembre au 28 octobre 2011 -

Monsieur,

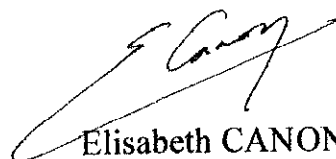
Nommée Commissaire-enquêteur, j'aurais souhaité visiter le site *de l'usine implantée à Bohain-en-Vermandois* avant le début de l'enquête, mais comme je n'ai pas réussi à vous joindre, je me propose d'aller repérer les lieux concernés et vérifier l'affichage sur les voies d'accès (article 2 de l'arrêté préfectoral du 19/08/2011), le mardi 20 septembre 2011 dans l'après-midi.

D'autre part, je vous serais très obligée de bien vouloir vous rendre, ou de vous y faire représenter, à

la Mairie de BOHAIN -EN-VERMANDOIS, à une date de votre choix,
dans la huitaine qui suivra la clôture de l'enquête afin que je vous communique sur place les observations écrites du public. (article 4 de l'arrêté préfectoral)

Je vous inviterai alors, à produire et à m'envoyer, dans un délai de douze jours, **un mémoire en réponse.**

Dans l'attente, je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Elisabeth CANON
Commissaire-enquêteur

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 26 septembre 2011 au vendredi 28 octobre 2011 inclus

Demande d'autorisation d'exploiter , dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités, une usine de fabrication de câbles et de systèmes de câblage électriques située au 48 rue Paulin Pecqueux à Bohain-en-Vermandois (02110), présentée par la société NEXANS, siège social 8 rue du Général Foy à Paris (75008)

Procès-verbal de remise de documents

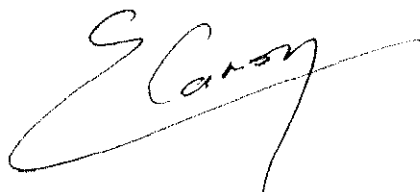
Le Commissaire-enquêteur soussigné, remet à la clôture de l'enquête, en Mairie de Bohain-en-Vermandois, à Monsieur Sébastien MALHOMME, Manager Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement, **la copie des observations** recueillies lors de l'enquête publique qui s'est déroulée pendant 33 jours consécutifs.

La société NEXANS est invitée à répondre à ces observations, dans un délai de 12 jours, sous forme d' **un mémoire en réponse** qui sera adressé au Commissaire-enquêteur :

Madame Elisabeth CANON – Le Moulin neuf – 02260 SAINT-ALGIS

Fait à Bohain-en-Vermandois, le 28 octobre 2011.

Le Commissaire-enquêteur



Elisabeth CANON

Le Manager Q.H.S.E
représentant la société NEXANS



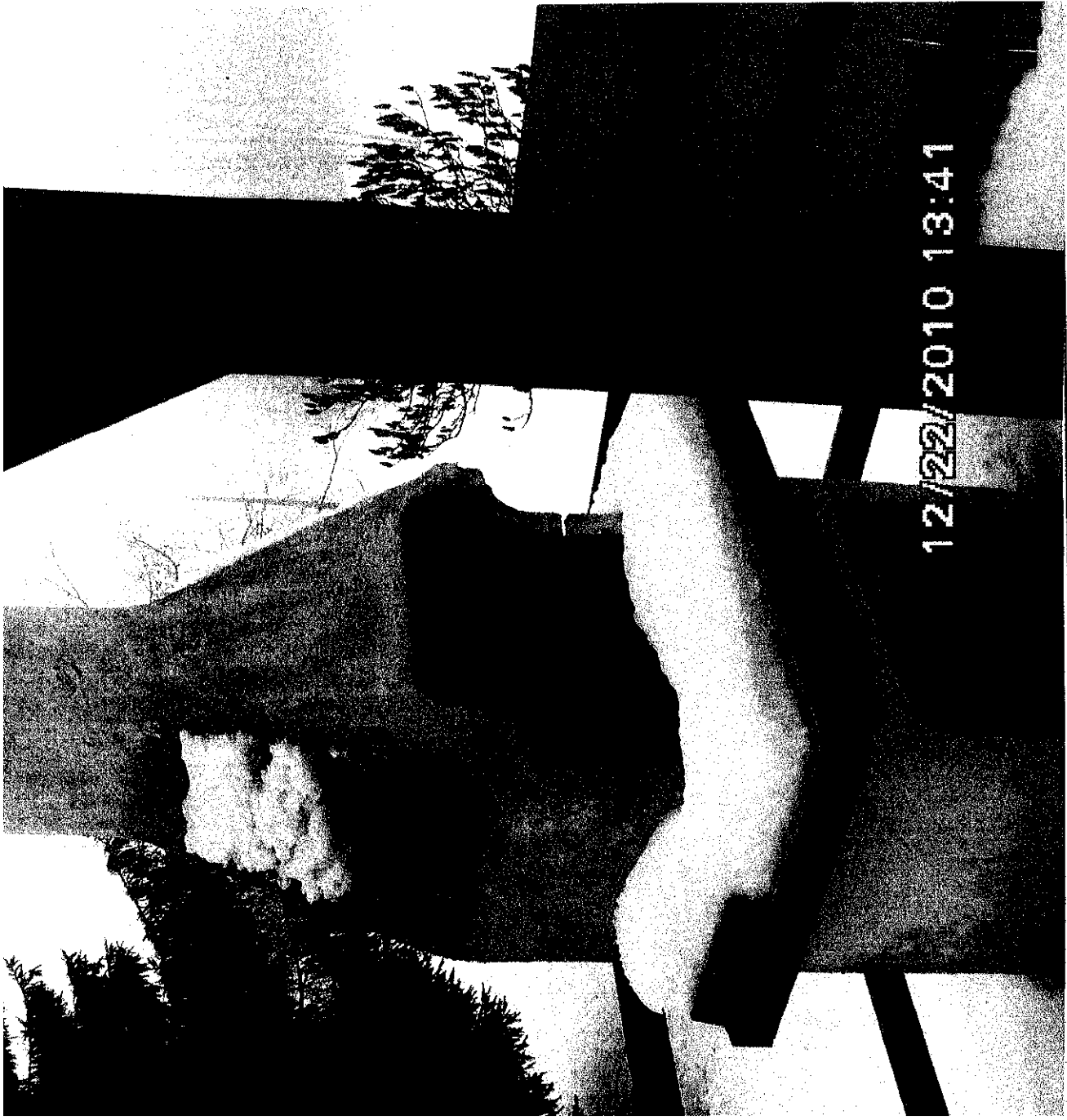
Sébastien MALHOMME

PREMIERE JOURNEE

di de 9 heures à 12 heures

12011

Observations de Mth DUBOIS. J. Poirer est venu
poser une question et a depose une photo



12/22/2010 13:41

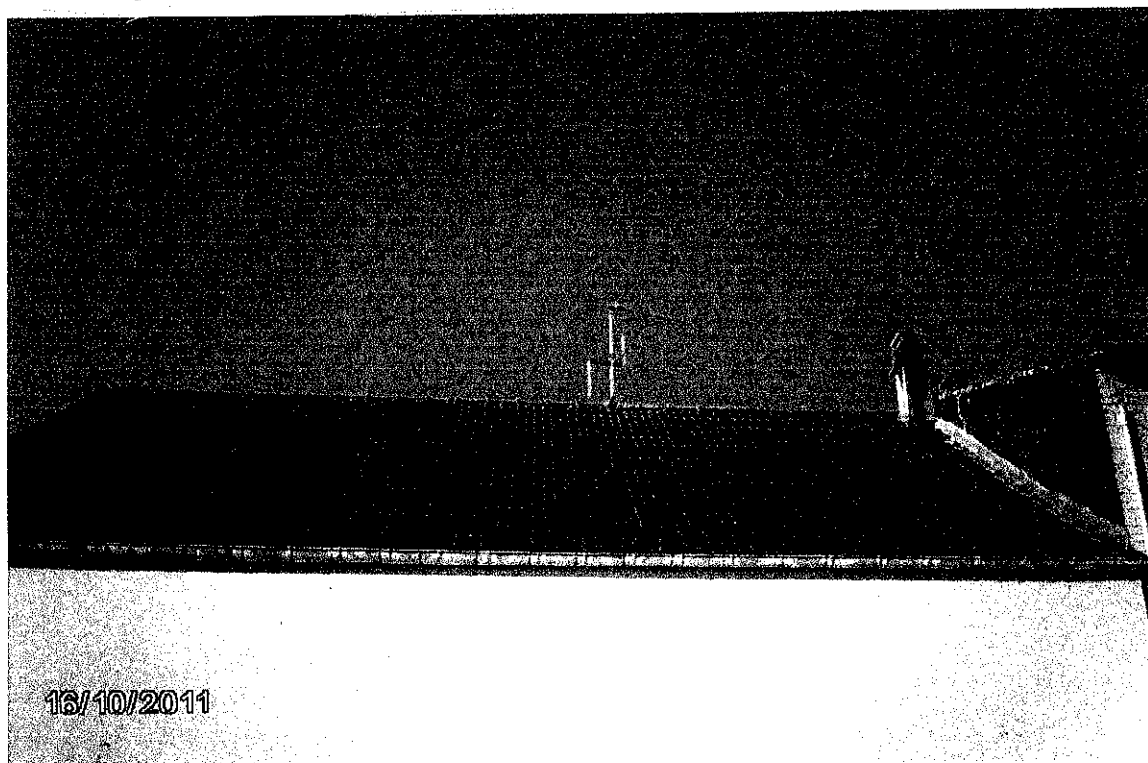
Troisième permanence,
le Samedi 15^e octobre de 9^h à 12^h

10^h Mme ODIOT Annie est venue signaler ses observations concernant la salissure de sa toiture et de son mobilier de jardin par une crasse noire et grasse qui proviendrait de l'usine NEXANS. Elle envoie une photo par e-mail.

G. Caron

Fw: PHOTO AVEC LA SITUATION

Sujet: Fw: PHOTO AVEC LA SITUATION
De : "annie" <annie.odl@orange.fr>
Date : Tue, 18 Oct 2011 16:15:26 +0200 (Paris, Madrid (heure d'été))
Pour : <elisabeth.canon@free.fr>

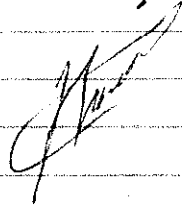


A DROITE EN HAUT DE LA RUE NEXANS
A GAUCHE EN BAS LE PARC LE BOIS DES BERCEAUX

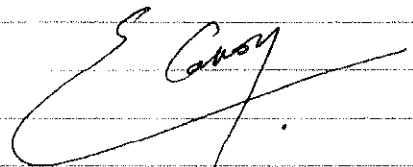
Cinquième permanence :

le vendredi 28 octobre 2011 de 15^h à 18^h

16^h30 M. DUBOIS Jean-Marie apporte 3 nouvelles photos
prises ces jours ci (pignon de sa maison, côté usine)
et désire communiquer ses observations :
depuis environ 2 ans ou moins ce "Noir" s'est
déposé ; il le nettoie périodiquement et ça revient...



clôture à 18^h





Le vendredi 28 octobre 2011 à 18h heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Elisabeth CANON déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs, du lundi 26 septembre 2011 au vendredi 28 octobre 2011 de _____ heures à _____ heures et de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre

par 2 personnes (pages n° 5 et 9).

En outre, j'ai reçu 3 photos déposées lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre : à la permanence

1 lettre en date du courriel du 18/10/11 de M^{me} ANNIE ODIOT avec 4 photos

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

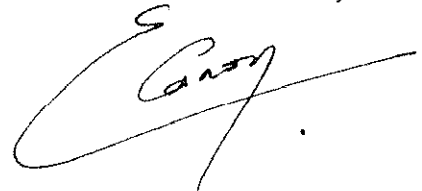
4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

le Commissaire-enquêteur



G.

Nexans

48, rue Paulin Pecqueux
02110 Bohain
France
Tél. : + 33 (0)3 23 07 51 50
Fax. : + 33 (0)3 23 07 51 81

Madame Elisabeth CANON
Le Moulin neuf
02260 SAINT-ALGIS

Bohain en Vermandois, le 14/11/2011

Objet : Mémoire de réponse suite à l'enquête publique dans le cadre d'un renouvellement d'autorisation

Madame,

Lors de l'enquête publique, 2 riverains ont émis des remarques quant à l'origine des traces noirâtres sur leurs toitures.

Nous nous engageons, avec l'autorisation de ces 2 personnes, à prendre des échantillons de cette substance pour effectuer les analyses adéquates afin d'en déterminer l'origine et l'éventuelle responsabilité de Nexans sur ce désagrément.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes informations que vous jugeriez utiles.

Nous vous prions de croire, Madame, en notre parfaite considération.

Chef d'établissement de NEXANS Bohain
E. de CHALENDAR

